

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 04 NOVEMBRE 2021

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Madame Annick BAILLY qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER.  
Monsieur David BORDES qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY.  
Monsieur Fabrice PLANCHON qui a donné pouvoir à Monsieur Alain MALBEC.  
Monsieur Patrick PROTHIAU qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET.

Absents :

Monsieur Vincent DUMOUX  
Monsieur Christophe BOYER.

Secrétaire :

Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire le 04 novembre 2021, à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

*En préambule, plusieurs administrés de la commune sont venus afin d'alerter les élus sur la sécurité routière au niveau du Bourg de Marizy. Ils souhaitent que des solutions soient trouvées pour réduire la vitesse des véhicules mais aussi sécuriser la sortie de véhicules sur la route départementale.*

*Les élus, conscients de ce problème et rappelant la mise en place d'un radar pédagogique, s'engagent à prendre contact avec la Direction des Routes et Infrastructures afin de mettre en œuvre des dispositifs visant à améliorer davantage la sécurité.*

### **Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 16 septembre 2021**

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Cimetière : demande de reprises de concessions par la commune,**

Le Conseil Municipal consent à reprendre les concessions présentes au cimetière du Bourg du Rousset enregistrées sous les données suivantes : C 1/32 n°222 acquise en 1996 pour 182.93 euros d'une durée de 50 ans s'achevant en 2026 et C 4/09 n° 164 acquise en 1989 pour 91.45 euros d'une durée de 50 ans également qui prenant fin en 2029.

Appelés à se prononcer sur le remboursement des périodes restant à courir, les membres du Conseil Municipal en rejette la possibilité.

Monsieur Benoît Hugues mentionne, par ailleurs, qu'il a répertorié les tombes des morts pour la France dans les cimetières du Rousset et qu'il fera prochainement la même démarche pour le cimetière de Marizy.

Il indique que le Souvenir Français pourrait prendre en charge les sépultures de ceux qui n'ont pas été inhumés dans une concession familiale.

Le Conseil Municipal se prononce pour la prise en charge de la restauration des autres sépultures (nettoyement et nouvelle dorure des inscriptions). La dépense afférente sera inscrite au budget 2022.

### **Acceptation d'un don émanant d'une association,**

Suite à sa venue le dimanche 12 septembre dernier au Lac du Rousset, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montceau les Mines a fait un don de 50 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour son acceptation.

### **Demande de subvention de la part de la cantine scolaire de Martigny-Le-Comte,**

L'association gérant la cantine scolaire de Martigny-le-Comte a présenté une demande de subvention puisqu'elle accueille deux enfants de Marizy.

Elle motive sa demande par le fait que la gestion de la cantine est déficitaire et que le protocole sanitaire est venu alourdir tant les frais que la charge de travail du personnel.

Considérant que la commune de Le Rousset-Marizy dispose de tous les services périscolaires permettant d'accueillir les enfants de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande de subvention.

### **Biens communaux : cessions et modes de gestion,**

#### Ex-local technique

IL est évoqué que lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre, il avait été décidé de proposer ce local à la vente pour une somme comprise entre 10 000 et 13 000 euros.

Les potentiels acheteurs ont trouvé ce tarif excessif et présenté une contre-proposition se chiffrant à 6 000 euros.

A la vue de ces nouveaux éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il soit fait une nouvelle offre. Il donne son aval à Monsieur le Maire pour son acceptation si elle est comprise entre 7 000 et 10 000 euros et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents en cas d'accord entre les deux parties.

#### Terrain de l'ex-local technique

Un particulier a fait connaître son désir d'acquérir une certaine quotité du terrain présente aux alentours de l'ex-local technique afin de disposer d'un accès direct à l'une de ses parcelles. Le Conseil Municipal décide d'attendre que la superficie souhaitée par l'intéressé soit connue avant de se prononcer sur sa cession.

#### Parcelle de bois à Noireux

Vu la demande d'un tiers désirant acheter une parcelle en friche et en hêtres à Noireux (cadastrée section AL numéro 1), le Conseil Municipal décide d'en savoir l'estimation précise avant d'en acter la cession.

### Immeuble Picard

Ce bâtiment a été estimé à 160 000 euros par Monsieur Devin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour sa cession pour une fourchette comprise entre 150 000 et 160 000 euros nets vendeur.

Le Cabinet DEVIN est mandaté en vue de cette vente mais le Conseil Municipal ne lui en réserve pas l'exclusivité.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

Afin d'en faciliter la vente, le Conseil Municipal décide que, dans un premier temps, les deux logements libérés dernièrement par les locataires demeureront libres. Par contre, si au terme de six mois, cet immeuble n'a pas trouvé acheteur, les logements seront remis en location.

### Location d'un logement de l'immeuble Picard

Un tiers souhaitait louer le logement 2 de l'immeuble Picard dont le loyer est de 535 euros mensuels (auxquels s'ajoutent 100 euros de charges à raison de 10 mois dans l'année).

Considérant la position prise par le Conseil Municipal de mettre en vente cet immeuble et d'en laisser les logements vides de locataires pendant 6 mois, la demande de ce tiers est non avenue.

### Salle des fêtes du Rousset

Des contacts ont été pris avec Madame la Présidente du Comité des Fêtes du Rousset afin de lui proposer éventuellement que la gestion de la salle des fêtes du Rousset soit prise en charge par l'association qu'elle préside.

D'après les calculs effectués sur les années 2016 à 2020, les produits issus de la location de cette salle représentent en moyenne 1 955 euros pour les locations et 370.86 euros pour les remboursements de charges (total : 2 325.86 euros).

Le Conseil Municipal (à l'exception de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND qui ne prend pas part au débat, ni à la délibération en sa qualité de tiers indirectement intéressé) donne un accord de principe pour que le loyer annuel qui sera demandé à cette association en cas de délégation de service public liée à la gestion de cette salle des fêtes soit de 1 955 euros annuels hors charges.

Des documents complémentaires seront fournis au Comité des Fêtes du Rousset afin que ses membres puissent se prononcer en disposant de tous les documents utiles à la prise de décision.

### **Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2021,**

Lors de sa séance du 27 septembre 2021, le Conseil Communautaire du Grand Charolais s'est prononcé pour l'octroi d'une subvention au titre du FAIR 2021 pour un montant de 2 024.00 euros. Il est rappelé que cette demande avait été déposée dans le cadre de l'adressage de la commune pour un total de dépenses de 20 234.05 euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'acceptation de cette aide financière et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents en découlant.

## Adressage.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des noms attribués à la totalité des voies communales et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en découlant.

Monsieur Despins mentionne que les 132 supports ont été reçus mais que l'expédition des plaques de rue et numéros de maison n'interviendra qu'entre la fin de la semaine 47 et la semaine 48 (soit du 29 novembre au 3 décembre) au lieu de la semaine 46.

Les courriers indiquant aux tiers leur nouvelle adresse ne seront transmis que lorsque cette livraison aura été effective. Par contre, les implantations des supports se réaliseront par le service technique à partir de la semaine 45.

## Questions et informations diverses.

### Accord pour des raccordements électriques au Grand Champ

Monsieur le Maire rappelle le refus de la Commune de prendre en charge financièrement le coût des travaux de raccordements électriques pour une parcelle cadastrée 375 section AV numéro 69 située en zone agricole (suivant délibération prise le 15 juillet dernier).

Le Conseil Municipal autorise toutefois le propriétaire de cette parcelle à effectuer les travaux nécessaires en passant sur le domaine public de la commune (à charge pour l'intéressée de fournir une attestation à la Mairie mentionnant qu'elle assumera l'intégralité du règlement des frais liés aux raccordements).

### Bulletin communal

Le Conseil Municipal décide de confier la mise en page et l'impression de ce bulletin à la Société Alpha Numérique.

### Vœux

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 16 janvier 2022, à 11 h 00, à la salle des fêtes de Marizy.

### Organisation pour les bons à destination des Aînés de la commune

La distribution des bons d'achat de 25 euros pour les habitants âgés de 70 ans et plus aura lieu début décembre. Chacun des bénéficiaires en disposera librement dans les commerces et restaurants de la commune.

Des colis seront distribués pour les personnes qui sont en EHPAD.

### Panneau d'affichage de la commune

Considérant le piteux état du panneau d'affichage de la commune, il sera pourvu à son remplacement. Son emplacement sera également revu.

## Bail professionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à la conclusion d'un bail avec un professionnel de santé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et ce jusqu'au 29 février 2028 pour un loyer mensuel hors charge de 250 euros. Les charges seront provisionnées à hauteur de 50 euros mensuels (qui pourront, au terme de la première année de location, faire l'objet d'un ajustement).

Afin de faciliter l'installation de ce praticien, il lui est accordé une franchise de loyers pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 31 août 2022 inclus.

Pour entériner son engagement avec la commune, il sera demandé le versement au dossier d'un dépôt de garantie de 250 euros qui lui sera remboursé en cas de non-acceptation par l'Ordre des Médecins dans le local destiné à son cabinet médical.

## Divers

Madame Nathalie BUCHILLET indique qu'elle effectue des recherches en vue de l'installation d'un(e) kinésithérapeute et d'infirmier(ère(s)).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 euros à l'Association La Ronde des Vents. Cette dernière propose des animations à l'EHPAD de la Guiche et a besoin de fonds afin de se doter en matériel et de financer les temps de loisirs.

La cérémonie commémorative de l'armistice de la Première Guerre Mondiale aura lieu dans les deux communes déléguées le 11 novembre, à 11 heures.

Un technicien ENEDIS va prochainement intervenir pour le branchement électrique du nouveau local technique.

La saison de pêche 2021 au Lac du Rousset s'achèvera le 3 décembre au soir.

La pêche de l'Etang Neuf est prévue pour le 13 novembre.

Monsieur Albert DESPINS était présent à l'Assemblée Générale du comité territorial de l'énergie du Charolais a eu lieu le 15 octobre 2021 à Vendennes les Charolles.

Principaux points à souligner :

- . Télécom - Objectif de déploiement de la fibre dans le département à 100% avant fin 2023
- . Groupement d'achat d'énergie (électricité et gaz) – un courrier sera adressé à chaque commune pour adhérer totalement ou partiellement à ce dispositif.
- . Renseignement des travaux à effectuer sur la commune – prochaine visite du SYDESL prévue entre février et avril 2022.

Monsieur Albert DESPINS sera présent lors de la réunion qui se tiendra au Pont à Marizy avec les services de la Direction des Routes et Infrastructures. Cette dernière, fixée au 9 novembre à 10 h 30, a pour objectif de voir sur place, avec les riverains concernés, l'aménagement du virage au hameau du Pont.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au 2 décembre 2021 et au 6 janvier 2022.